

**Retour au travail après une  
absence de longue durée -  
comment dynamiser le dispositif  
légal existant ?**

Pr Philippe Mairiaux,  
Santé au travail et Education pour  
la santé, ULg



Colloque AJPDS, Bruxelles, 25 avril 2013

**Retour au travail après une  
absence de longue durée  
Werkhervatting na een  
langdurige afwezigheid**

Projet SPF Emploi – FOD Waso  
(HUT/P/MS-BB/PSY15/2)



## Equipe de recherche

- ▶ **Santé au Travail et Education pour la Santé ULg**
  - Philippe Mairiaux, Nathalie Schippers
- ▶ **Droit social, ULg**
  - Fabienne Kefer, Sabine Cornelis
- ▶ **Afdeling Arbeids-, Milieu-, en Verzekeringsgeneeskunde, KU Leuven**
  - Peter Donceel, Pierre Somville



## Plan de l'exposé

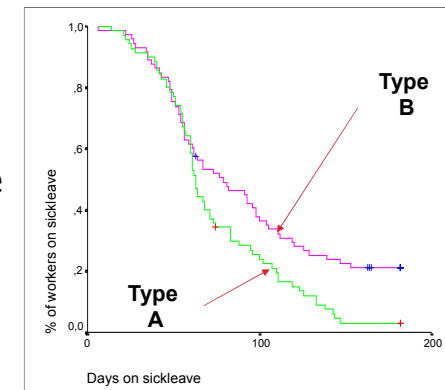
- ▶ **Problématique du retour au travail et structure de l'étude**
- ▶ Les outils réglementaires existants
- ▶ Les défis posés par le retour au travail
- ▶ Le processus de réintégration au travail
- ▶ Recommandations pour la dynamisation du dispositif légal

## Cahier des charges du projet

- ▶ Inventaire de la réglementation en vigueur en Belgique, définitions (incapacité, absence de longue durée, ...)
- ▶ Définition du rôle des différents acteurs, institutions et de la procédure suivie en fonction du statut, du type de contrat, des conditions de travail, du secteur, de la cause de l'absence, ...
- ▶ Inventaire des bonnes pratiques existantes
- ▶ Synthèse des trois premiers points et mise en évidence des facteurs bloquant ou favorisant le retour au travail. Recommandations aux autorités

## Programmes de retour au travail Quelle(s) intervention(s) ?

- ▶ Comment favoriser une évolution de type A en cas d'arrêt de travail de longue durée ?




## Structure de l'étude

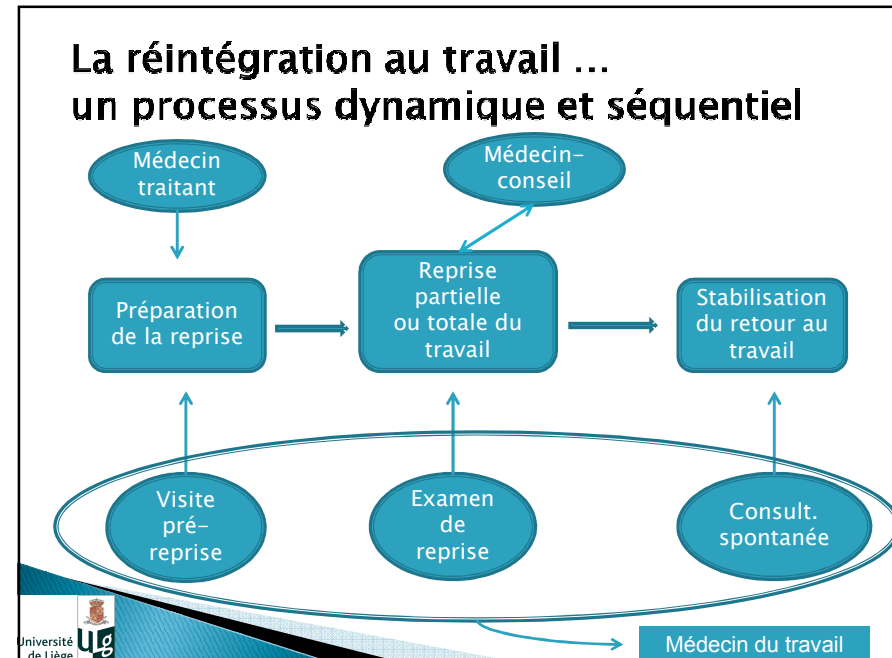
- ▶ Revue de la littérature scientifique 2001-11
  - Facteurs bloquant ou facilitant le retour au travail après une absence de longue durée ? (ont été retenus 19 revues de littérature et 21 articles)
- ▶ Analyse juridique : inventaire de la réglementation existante dans le droit du travail et celui de la sécurité sociale
- ▶ Interviews de 22 acteurs du système
- ▶ Enquêtes auprès des DRH de PME comptant entre 100 et 200 travailleurs (20 KMOs, 18 PME)

## Plan de l'exposé

- ▶ Problématique du retour au travail et structure de l'étude
- ▶ **Les outils réglementaires existants**
- ▶ Les défis posés par le retour au travail
- ▶ Le processus de réintégration au travail
- ▶ Recommandations pour la dynamisation du dispositif légal

 **Qui peut demander une visite de « pré-reprise » chez le médecin du travail ?**

1. **Seuls les travailleurs soumis à la surveillance de santé périodique (AR 28 mai 2003)**
2. **L'employeur, de sa propre initiative**
3. **Le médecin-conseil de l'OA**
4. **Tout travailleur en arrêt de travail**




## Plan de l'exposé

- ▶ Problématique du retour au travail et structure de l'étude
- ▶ Les outils réglementaires existants
- ▶ **Les défis posés par le retour au travail**
- ▶ Le processus de réintégration au travail
- ▶ Recommandations pour la dynamisation du dispositif légal


## Trois défis à rencontrer pour favoriser le retour au travail et augmenter le taux de retours réussis

- » Compétitivité de l'entreprise
- Dimension temporelle
- Paradigme d'incapacité

## Défi n° 1 : compétitivité de l'entreprise et retour au travail

- Compétition, globalisation   
L'employeur d'accord pour la reprise du travail si travailleur à 100 % (ou 150%) de ses capacités !
- Exigence conflictuelle avec principe médical d'un retour graduel au travail, contribuant à la convalescence et à la réadaptation du patient
- Exigence patronale favorise prolongation de l'arrêt de travail !...ou dissolution du contrat de travail
- **Comment faire accepter une autre vision des choses dans les entreprises ?**

## Défi n°2 : dimension temporelle de l'absence au travail

- ▶ Reprise du travail chez le même employeur en fonction de la durée d'absence maladie (enquête EWCS – EuroFound 2005):
  - Arrêt 3 à 6 mois : < 50% des cas
  - Arrêt > 12 mois : < 20% des cas
  - Arrêt > 24 mois : < 10% des cas
-  • Agir de façon précoce est indispensable face à une absence qui se prolonge !
- Agir entre la 4<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> semaine est efficace pour la lombalgie (KCE 2006)